

Badminton Québec



GUIDE DU CANDIDAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRINTEMPS 2024

1. Badminton Québec

« Badminton Québec » désigne la Fédération québécoise de badminton Inc., laquelle est une corporation ayant été légalement constituée le 18 août 1976 en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

La mission de Badminton Québec est de développer et promouvoir le badminton sur l'ensemble du territoire québécois, et ce, à tous les niveaux de la pratique sportive, soit de la découverte à l'excellence.

2. Le Conseil d'administration

Badminton Québec est dirigé par un conseil d'administration formé de sept (7) administrateurs-trices bénévoles élus.

La durée du mandat des administrateurs-trices de Badminton Québec est de deux ans. Le mandat d'un-e administrateur-trice débute à la fin de l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle il est élu et se termine à la fin de la deuxième assemblée générale annuelle suivant son élection.

Le conseil d'administration détermine le plan stratégique, les orientations et lignes directrices, ainsi que les priorités de la fédération.

Le ou la président-e, le ou la trésorier-ère et le ou la secrétaire ainsi que les participants aux comités statutaires sont désignés parmi les administrateurs-trices lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle, par l'ensemble des administrateurs-trices.

3. Critères d'éligibilité

Qui peut devenir administrateur-trice?

Toute personne intéressée à la fonction d'administrateur de Badminton Québec peut déposer sa candidature.

Est inhabile à être administrateur-trice :

- a) Le ou la mineur-e, le ou la majeur-e en tutelle ou en curatelle, le ou la failli-e et la personne à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction;
- b) La personne qui dispose d'antécédents judiciaires dans les matières liées à la violence, aux infractions ou inconduites d'ordre sexuel, au vol ou à la fraude, aux drogues ou aux stupéfiants ou à toute autre infraction liée à l'exercice des fonctions d'administrateur;
- c) Le ou la propriétaire ou le membre du personnel d'entreprises privées ou un membre du personnel d'organismes liés à Badminton Québec par une entente de biens ou de services ;
- d) Un-e employé-e de Badminton Québec;
- e) L'administrateur-trice qui termine son cinquième mandat consécutif

Note importante: Une personne qui occupe le poste d'administrateur-trice, de secrétaire ou de président-e ne peut pas recevoir la subvention pour entraîneurs-es de la PSEE à partir de la saison **2024-2025**.

4. Implication demandée

Quel est l'investissement de temps requis des administrateurs-trices? Suis-je prêt(e) à m'engager?

Le temps qui doit être consacré au conseil d'administration peut varier en fonction du travail à accomplir et cela représente **en moyenne une centaine (100) d'heures par année**.

Cela inclut les responsabilités suivantes :

- Préparation et participation aux réunions du conseil.
 - 1 à 2 heures de préparation.
 - 3 à 4 heures de rencontre (entre 6 et 8 rencontres par an).
- Participation et travail au sein des **comités statutaires***.
 - Comité gouvernance, comité ressources humaines, comité finances.
 - 1 à 2 heures de préparation.
 - 2 à 3 heures de rencontre (entre 4 et 6 rencontres par an).
- Participation à différents **comités ou projets spéciaux***.
 - Heures selon le volume de travail
- Rôles et responsabilités des dirigeants-es et présidents-es de comités
 - Pour le ou la président-e, le ou la secrétaire et le ou la trésorier-ère, la charge de travail est plus grande, suivant les responsabilités de chacun telles que définies dans les règlements généraux.
 - Pour le ou la président-e d'un comité, la charge de travail est plus grande pour la préparation et la gestion des réunions.

***L'implication dans un comité statutaire est obligatoire pour tous les membres du C.A.** La répartition se fait sur la base de l'intérêt des membres et des besoins du conseil.

5. Profil d'expérience et compétences recherchés

Afin de bien réaliser son mandat, le conseil d'administration doit viser à être composé d'individus ayant des compétences qui couvrent un éventail d'expériences et de domaines, tout en s'assurant de la diversité notamment en fonction de l'âge, du genre, du milieu, de la situation géographique, de l'ethnie et des compétences.

Idéalement, les candidat(e)s ont un profil qui combine une formation académique, une expérience professionnelle (idéalement en tant qu'administrateur au sein d'un conseil d'administration) et des compétences parmi les domaines suivants:

- La gestion des ressources humaines
- Le marketing, médias et communications
- Les campagnes de financement, philanthropie, commandites et subventions
- La connaissance du milieu sportif en général et du badminton en particulier
- Le leadership d'entreprise et la gestion
- La gouvernance
- Les affaires juridiques
- La comptabilité et la finance

- La gestion du risque
- La planification stratégique
- Le développement organisationnel
- L'éthique

De plus, le conseil d'administration favorise les candidatures de gens qui:

- Ont de l'expérience au sein d'un conseil d'administration et en gouvernance d'organisme à but non lucratif.
- Ne sont pas employés, gestionnaires, ou ayant des intérêts dans une entreprise dont les activités sont directement ou indirectement liées au badminton.
- Lui permettent de réaliser ses objectifs de parité, de diversité, d'inclusion, et de représentation de la communauté.
- Représentent bien les valeurs que Badminton Québec souhaite véhiculer.
- Ont de l'expérience d'administration dans le domaine du badminton, ou autres sports et loisirs.
- Connaissent le système québécois des sports et loisirs et ses acteurs.
- S'impliquent à titre de bénévole au sein de la fédération ou d'un organisme de sports et loisirs.

Pour l'élection de juin 2024, quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration. Tous les administrateurs·trices qui occupent présentement ces quatre postes ont l'intention de se présenter pour un nouveau terme.

Le conseil souhaite privilégier les candidat(e)s qui :

- **Ont de l'expérience préalable en tant que membre d'un conseil d'administration**
- **Ont de l'expérience "terrain" dans le milieu des fédérations ou associations sportives ou de loisirs**
- **Ont des connaissances en gouvernance d'OBNL (dans le milieu des sports et loisirs, un atout)**
- **Ont une bonne connaissance de l'écosystème québécois des sports et loisirs et de ses principaux acteurs**
- **Font preuve de leadership et de sens de l'initiative**

Le conseil recherche les candidat(e)s avec de l'expertise en :

-
- **Gestion financière**
 - **Ressources humaines (développement des talents, plan de relève, relations de travail, etc.)**
 - **Développement de marché/vente**
 - **Affaires publiques et communications**
 - **Campagne de financement, philanthropie, commandite**

6. Le processus d'élection

Les candidats·es intéressés·es à se joindre au conseil d'administration doivent:

1. Compléter le formulaire. [Lien vers le formulaire](#);
2. Faire parvenir par email à alexandre.grosleau@badmintonquebec.com un **CV qui valorise les compétences et expériences recherchées** par le conseil d'administration. Le CV ne sera pas partagé publiquement;
3. Faire parvenir par email à alexandre.grosleau@badmintonquebec.com leur déclaration d'intérêts signée. [Lien vers déclaration](#);
4. S'engager à faire parvenir une vérification de leur antécédents judiciaires dans les 15 jours avant l'AGA après confirmation du comité d'élection de la validité de la candidature. *Si vous avez effectué cette vérification au cours des deux dernières années, une copie de la vérification des antécédents judiciaires est suffisante.*

7. Dates importantes

- 1 mai 2024 : début de l'appel à candidatures
- 30 mai 2024 : fin de l'appel à candidatures.
- 15 juin 2024 : Vote des membres lors de l'assemblée générale annuelle